



**COMMUNE DE
SAILLANT**

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**PROCES-VERBAL
DE SEANCE**

Séance en date du 02 Août 2025

Date de la convocation : 24 Juillet 2025

Date de la séance : 2 Août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Guy CHAZOT, Sandrine HAUTEVILLE

Absent (3) : Thibault CALMARD, Gérard ROURE, Frédéric CHAZELLE

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Yohann CARRET

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1.TARIF LOCATION MOBILIER ET VAISSELLE AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

2.TARIF LOCATION SALLE DES FETES

3.TARIF LOCATION GITE TOURISTIQUE

4.LOCATION DES GITES A L'ANNEE

5.PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MEDEYROLLES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE SAILLANT -ANNEE 2024-2025

6. DEMANDE DE DEVIS ETUDE PROJET – BATIMENT ANCIENNE POSTE

7.ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT – 2EME TRANCHE TRAVAUX EGLISE ST PIERRE

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 09h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Yohann CARRET comme secrétaire de séance.

1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 08 Mars 2025 :

- MODIFICATION DU TARIF DE L'EAU A COMPTER DE LA FACTURATION 2026
- MODIFICATION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE LA FACTURATION 2026
- REVALORISATION PRIX REPAS CANTINE
- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2024 / 2025
- CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2025
- REVALORISATION DU TARIF DES CAVES-URNES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL ET DUREE DE LA CONCESSION
- CREATION EMPLOI PERMANENT AGENT TECHNIQUE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHVS)
- SUBVENTION AU CLUB SPORTIF SAINT-ANTHEMOIS – SECTION FOOT

2. TARIF LOCATION MOBILIER ET VAISSELLE AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de revaloriser le prix de location des tables / chaises et de la vaisselle. Après divers échanges sur les tarifs et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les prix comme suit :

TARIFS	PARTICULIERS / COMMERCE RESIDANT SUR LA COMMUNE	PARTICULIERS NE RESIDANT PAS SUR LA COMMUNE	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE
Tables				
• 1 à 50 personnes	15,00 €	30,00 €	GRATUIT	30,00 €
• 51 personnes et +	25,00 €	50,00 €	GRATUIT	50,00 €
Chaises				
• 1 à 50 personnes	20,00 €	40,00 €	GRATUIT	40,00 €
• 51 personnes et +	35,00 €	70,00 €	GRATUIT	70,00 €
Vaisselle complète				
• 1 à 50 unités	35,00 €	70,00 €	GRATUIT	70,00 €
• 51 unités et +	65,00 €	130,00 €	GRATUIT	130,00 €
Couverts				
• 1 à 50 unités	15,00 €	30,00 €	GRATUIT	30,00 €
• 51 à 100 unités	25,00 €	50,00 €	GRATUIT	50,00 €

Décision approuvée (6 voix pour, 2 voix contre : Yohann CARRET et Gérard ROURE).

3. TARIF LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le tarif de location de la salle des fêtes n'a pas été revu depuis 2019. Il propose de le revaloriser.

Après divers échanges sur les tarifs et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les prix de location de la salle des fêtes comme suit :

TARIFS	PARTICULIERS RESIDANT SUR LA COMMUNE	PARTICULIERS NE RESIDANT PAS SUR LA COMMUNE
APERIF JOURNEE		
• Apéritif journée	80,00 €	100,00 €
REPAS / ANNIVERSAIRE		
• 12h00 à 22h00	240,00 €	350,00 €
• 17h00 à 3h00	240,00 €	350,00 €
• 12h00 à 3h00	295,00 €	400,00 €
MARIAGE		
• 17h00 à 5h00	360,00 €	450,00 €

De plus, il est décidé de fixer à 80,00 € par évènement la location de la salle des fêtes pour les commerces de la commune, à 100 € par manifestations supplémentaires pour les associations de la commune (salle des fêtes gratuite 3 fois dans l'année), à 100 € une assemblée générale suivie d'un repas.

Décision approuvée à l'unanimité.

4. TARIF LOCATION GITE TOURISTIQUE

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de revoir le tarif du gîte touristique.
Après divers échanges sur les tarifs et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les prix de location du gîte touristique comme suit :

TARIFS	JUILLET / AOUT	AUTRES MOIS DE L'ANNEE
LOCATION AU WEEK-END (du vendredi soir au dimanche soir)	120,00 €	100,00 €
LOCATION A LA SEMAINE :		
- 1 SEMAINE	260,00 €	210,00 €
- 2 SEMAINES CONSECUTIVES	470,00 €	400,00 €
- 3 SEMAINES CONSECUTIVES	630,00 €	575,00 €
- 1 MOIS COMPLET	735,00 €	680,00 €

Il est rappelé qu'il n'est pas possible de louer le gîte pour une seule nuit.

Décision approuvée à l'unanimité.

5. LOCATION DES GITES A L'ANNEE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'actuellement, les 3 gîtes proposés à la location sont loués au prix de 275 € + 85 € de charges (prix similaire pour les 3 gîtes proposés à en location à l'année). Il propose de revoir leur tarif de location.

Après divers échanges sur les tarifs et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 290 € + 85 € de charges par mois, le prix des gîtes loués à l'année, à compter des prochaines locations.

Décision approuvée (7 voix pour, 1 abstention : Danièle HORTALA).

6. PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MEDEYROLLES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE SAILLANT – ANNEE 2024-2025

Monsieur le Maire explique aux élus qu'un enfant domicilié à Médeyrolles était scolarisé à l'école de Saillant pour l'année scolaire 2024-2025.

Comme ça avait été le cas précédemment avec d'autres communes, il est nécessaire de calculer le montant de la participation de la commune de Médeyrolles aux frais de fonctionnement de l'école de Saillant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 pour calculer le montant de la participation (participation calculée en fonction du coût moyen par élève, du nombre d'élèves scolarisés et des ressources). Le Conseil municipal valide le calcul de cette participation portant le montant à 2108 € par enfant.

Décision approuvée à l'unanimité.

7. DEMANDE DE DEVIS ETUDE PROJET – BATIMENT ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de commencer à réfléchir quant à l'avenir du bâtiment de l'Ancienne Poste.

Après échanges et avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander 3 devis à des sociétés d'architectes pour qu'ils nous fassent des propositions pour la réhabilitation du bâtiment de l'Ancienne Poste.

Décision approuvée à l'unanimité.

8. ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT– 2EME TRANCHE TRAVAUX EGLISE SAINT-PIERRE

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de réactualiser le plan de financement validé par délibération en date du 07.12.2024 ; le montant total de l'opération s'élevant à 173 280,24 € au lieu de 174 862,81 € prévus initialement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le nouveau montant des dépenses de la tranche 2 et accepte le nouveau plan de financement suivant pour les travaux de la tranche 2 :

- * Subvention DRAC 25 % de 173 280,24 € : 43 320,06 €
- * Subvention Conseil Régional 30 % : 51 984,07 €
- * Subvention Conseil Départemental 24 % : 41 587,26 €
- * Autofinancement : 36 388,85 €

Décision approuvée à l'unanimité.

12.DOSSIERS EN COURS

PLUI : Une réunion a eu lieu le 25/07 pour présentation définitive du cabinet d'études avant de soumettre le dossier aux organismes extérieurs (SCOT, DDT...). Si tout est ok, l'enquête publique devrait avoir lieu sur le 1^{er} semestre 2026.

Maison Rage :

Le notaire vient d'être encore relancé pour finaliser les actes de servitude.

Zone de loisirs de Fangody :

Inauguration faite le 12/07.

Terrains à construire Le Petit Garret : Afin de réaliser le permis d'aménager, il est nécessaire de choisir où seront les entrées de chaque parcelle.

Eglise : Les travaux ont bien avancé. Entreprises en congés pendant 4 semaines. Reprise prévue fin août. Les échafaudages devraient être démontés mi-septembre. Les toitures du clocher et de la sacristie seront ensuite resuivies à l'aide d'une nacelle.

Les demandes de subvention pour la 2nde tranche ont été faites. La DRAC a donné son accord, nous attendons les retours de la Région et du Département.

Ecole : Porte de l'arrière classe changée pour 2143 € TTC. Reste à la peindre.

Chemin de la Garenne (Le Bostvironnois / Saillantet) : Les travaux sont terminés et payés.

Mur cimetière : Les travaux sont en cours mais un problème important a été décelé lors du piquage des joints : le mur menaçait de s'effondrer. Il a fallu choisir de le crépir entièrement plutôt que de crépir seulement les joints. L'enduit de finition sera fait 1 mois après. Le coût sera supérieur au devis initial signé (10 621,60 € au lieu de 8 339,20 € HT).

Voirie : les travaux devraient avoir lieu la 1^{ère} semaine de septembre.

Divers :

- Travaux à prévoir vers la porte de secours de la salle des fêtes
- Travaux à prévoir sur les portes de garage du dépôt

13. ECHANGES SUR LES DOSSIERS FUTURS (éventuels futurs projets ?)

- 2^{ème} tranche travaux Eglise

Aménagement du petit garage situé devant le dépôt en coin sanitaire / vestiaires pour les agents techniques + stockage des pièces d'eau (2026)

- Bâtiment ancienne poste : il faut réfléchir à l'avenir de ce bâtiment

- Peinture huisseries Mairie / Ecole

- Toiture des gîtes ?

QUESTIONS DIVERSES

FSL : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu du Département du Puy-de-Dôme concernant le Fonds de Solidarité Logement (FSL). Il est décidé de ne pas y participer puisque la commune ne l'a jamais fait jusque-là semble-t-il.

Colis des anciens : divers échanges ont permis de constater que les membres du Conseil Municipal sont favorables à une modification des modalités d'attribution du colis des anciens. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain CM.

Courses cyclistes : Monsieur Le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé aux 2 courses cyclistes qui ont eu lieu sur la commune ces dernières semaines.

Bulletin municipal : Distribution faite aux élus ce jour

Monsieur le Maire remercie la secrétaire et les personnes qui ont participé à sa rédaction.

Communication : la Mairie est dans une période d'importante communication (film promo Saillant, article le Semeur, bulletin)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Maire,
Michel ROCHE



Le secrétaire de séance
Yohann CARRET